

## Derrière le scandale du faux champagne, la détresse des salariés de Didier Chopin dans la Marne et l'Aisne

Les différentes sociétés de Didier Chopin, accusé d'avoir produit du faux champagne, sont placées en redressement judiciaire les unes après les autres. Des licenciements ont déjà eu lieu. Plusieurs employés et ex-employés réclament des arriérés de salaire.



Le siège de la société Chopin est situé à Champlat-et-Boujacourt, dans la Marne. - Hervé Oudin



Il n'y a plus aucune activité dans les locaux Chopin de Billy-sur-Aisne, à Billy-sur-Aisne, près de Soissons.

« *On nous accuse soit d'être des complices, soit d'être des balances* », lâche Armand (prénom modifié), amer. Ce Sparnacien est toujours salarié de la SAS Chopin, la société du vigneron Didier Chopin, accusé [d'avoir produit du faux champagne](#) à partir de vin [d'Ardèche](#) ou d'Espagne. Il est l'un des témoins des différentes enquêtes journalistiques parues à ce sujet. Sur la quinzaine d'employés des différentes entreprises de la holding Chopin, Armand fait partie de ceux qui n'ont pas encore fait l'objet d'un licenciement économique. « *Je serai licencié mais comme je suis représentant des salariés, ça prend un peu plus de temps* », explique-t-il. Depuis plusieurs mois, il se débat dans des problèmes de salaires, versés en retard ou de façon incomplète. « *L'été dernier, je n'ai rien touché pendant deux mois. J'ai explosé mon découvert jusqu'à 2 600 euros. Ce mois-ci, j'ai touché 1 300 euros mais je ne sais pas sur quelle base, je n'ai pas de fiche de paie.* »

" C'est Chopin a qui a fait la connerie et c'est les salariés qui trinquent. Lui, il est tranquille. Nous, on a des crédits, des enfants... C'est dur

Toute la famille d'Armand a été touchée par « l'affaire Chopin » et le dépôt de bilan de la société. Jusqu'au mois de novembre, son fils de 26 ans travaillait à ses côtés sur la chaîne d'habillage des bouteilles, à Champlat-et-Boujacourt. « *Il vient de s'inscrire à Pôle emploi et va chercher à faire des formations.* » Un autre de ses fils, âgé de 16 ans, devait suivre une formation dans les métiers de la vigne, en alternance chez Chopin. « *Après deux jours, ils lui ont dit qu'ils ne le prenaient plus. Il n'a pas trouvé un autre employeur, donc il ne fait rien trois semaines par mois et je dois payer l'école, 2 000 euros par an.* »

Armand est impatient de passer à autre chose. « *C'est Chopin qui a fait la connerie et c'est les salariés qui trinquent. Lui, il est tranquille. Nous, on a des crédits, des enfants, des petits enfants. On est neuf chez moi. C'est dur.* »

Ex-responsable du site Chopin de Billy-sur-Aisne, Ludivine Jeanmingin a été licenciée en mai 2023 après avoir ouvertement accusé son patron de produire du faux champagne. Au lendemain de la diffusion du Complément d'enquête qui corroborait ses déclarations, la Soissonnaise n'avait pas le moral. Un huissier est venu lui rappeler qu'elle avait perdu sa procédure aux prud'hommes. Elle a fait appel mais Didier Chopin lui réclame 3 500 euros. Son mari était aussi salarié de l'entreprise, en tant que responsable de maintenance. Tous deux sont à la recherche d'un nouveau travail, tout en demandant le paiement d'heures non payées à leur ancien employeur. « *Le côté financier n'est rien à côté de l'ouragan psychologique qu'il a semé*, témoigne Ludivine Jeanmingin. *Nous devons prouver plus et, lui, il est au Maroc et on a l'impression qu'on ne lui demande rien.* »

Visuel Indisponible

Ludivine Jeanmingina été licencié en mai 2023 après avoir ouvertement accusé son patron de produire du faux champagne. - Rémi Havyarimana

Denis (prénom modifié), salarié d'une autre filiale de la holding Chopin, a le même sentiment. Lui, a également été intimidé par Didier Chopin, par téléphone. « *Tu vas manger cher !* », peut-on entendre dans un enregistrement qu'il a conservé. « *L'un de nous va péter un câble. On se fait bouffer la vie, on n'est pas payé et eux vivent leur meilleure vie* », s'emporte-t-il, en faisant référence à des voyages récents de membres de la famille Chopin, dont il a entendu parler. Un temps menacé de licenciement pour faute lourde, aujourd'hui en arrêt de travail dans l'attente de son licenciement économique, Denis affirme avoir perdu 1 000 euros de salaire par mois. Il n'a pas d'enfants et l'argent qu'il avait de côté lui permet justement d'engager une procédure aux prud'hommes pour des arriérés de salaires, comme ses collègues.

" Une faillite préparée de longue date selon l'avocat de plusieurs salariés

L'avocat rémois Me Ludot défend ainsi six salariés ou anciens salariés des sociétés de Didier Chopin. Pour lui, ces contentieux illustrent « *le mode de fonctionnement d'un employeur qui ne respectait pas le code du travail* ». En ajoutant des dommages et intérêts aux préjudices financiers, l'avocat demande en moyenne « *50 000 euros par salarié* ».

Le passif de la société Chopin s'élèverait à 16 millions d'euros et une liquidation semble inéluctable. Pour l'homme de loi, « *la faillite de la société a été préparée de longue date* ». La création d'une entreprise de production de fruits et légumes au Maroc répondrait ainsi à la nécessité de s'ouvrir une porte de sortie car « *une telle fraude finit toujours par être découverte* ».

Contacté, l'avocat de la société Chopin Me Francis Fossier n'a pas répondu à nos sollicitations.

## Les faillites dans le champagne, des cas rarissimes

Selon différentes sources, aucun redressement de la maison Chopin n'apparaît possible et celle-ci se dirige droit vers la faillite. Un fait rarissime dans le vignoble champenois. « *Les défaillances d'entreprise sont très rares car c'est une activité rentable assez facilement* », explique un expert-comptable marnais, fin connaisseur du champagne. Philippe Cothenet, secrétaire adjoint de la CGT-Champagne, estime que cela arrive « *une fois tous les dix ans* » et garde notamment en mémoire l'affaire du champagne Bricout-Delbeck, dont la liquidation remonte à 2003.

Comme négociant-manipulant, Didier Chopin achetait des vins qu'il revendait sous ses propres marques. « *Les affaires retentissantes ont plutôt eu lieu dans le négoce car il faut acheter une matière première qui coûte cher, gérer un stock, et si le marché ne fonctionne pas autant qu'attendu, on peut se retrouver avec des problèmes de financement, mais la filière champagne n'est pas habituée à ces choses-là* », détaille notre expert-comptable.

« *Quand, cela arrive, c'est des erreurs de pilotage* », considère Philippe Cothenet, qui rappelle qu'en 2022, le chiffre d'affaires de la Champagne a atteint 6,3 milliards d'euros, un record.

## Les faits

**Didier Chopin, un vigneron marnais**, est accusé d'avoir produit du faux champagne, avec du vin d'Espagne ou d'Ardèche, auquel était ajouté du gaz carbonique.

**Le 14 décembre, un épisode de l'émission Complément d'enquête**, sur France 2, a confirmé les soupçons de fraude, révélés par L'union le 11 août 2023.

**Didier Chopin employait une quinzaine de personnes** à Champlat-et-Boujacourt et à Billy-sur-Aisne, près de Soissons, où il avait créé une société de fabrication de vins d'apéritif.

**La société Chopin est en redressement judiciaire** depuis le 5 septembre. La holding Chopin, qui chapeaute d'autres entités, l'est depuis le 12 décembre.

**Didier Chopin est installé au Maroc** où il a créé une entreprise de production de fruits et légumes.